

Rapport N° 177 de majorité

Demande de crédit de CHF 986'500.- relatif à l'équipement du parc de la Morâche

Réponse au postulat du parti des Verts de Nyon intitulé « Pour un jardin écologique à la Morâche »

Nyon, le 5 mars 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames BÜRKI-HENRIOD Véronique, GAILLE Josette (excusée pour le 5 février) et JACCOUD Jessica (excusée pour le 03 Mars) et Messieurs BUCHS Patrick (excusé pour le 5 février), BOURQUI Marc (président et rapporteur), GROSJEAN Gilles, PERRET Philippe-Jean et DURAND Gregory s'est réunie les 22 octobre 2014, 5 février 2015 et 03 Mars 2015

La commission remercie Messieurs DUPERTUIS Claude, Municipal, et RUBATTEL Hugues, chef de service des Espaces Verts, pour les explications fournies en séance du 22 octobre et en réponse aux demandes de compléments.

En introduction, la Municipalité signale que l'état actuel de « coquille vide » est satisfaisant, mais qu'il serait bienvenu d'y ajouter quelques bancs. Et de préciser que le but du présent préavis est de l'aménager de telle sorte que la population se l'approprie.

Le présent préavis reprend la plupart des éléments du préavis 120 en réduisant les frais. Sauf la démolition du bâtiment ex-Hubacher qui coûte plus cher, en raison du désamiantage. Le postulat des Verts demandant un parc écologique est partiellement intégré. L'étang ne peut pas être réalisé en raison des problèmes d'écoulement.

Elle note au passage que l'infrastructure actuelle – qui fonctionne sur le principe de l'infiltration naturelle et donc sans canalisations – est bonne. Aucune inondation de la gare souterraine du NstCM n'a été signalé à ce jour.

L'amendement du préavis 120 a induit une priorisation et une simplification des équipements étudiés en faveur d'équipements plus standards.

Quant aux jeux envisagés, une recherche d'idée a été effectuée, appuyée par des photos et croquis. Il est à noter que les jeux doivent être payés par la Ville, d'après la convention. La commission regrette cet état de fait.

En effet, les propriétaires bordant le parc bénéficieront eux-aussi des aménagements. Des extensions aux jeux seront possibles. Toutefois, lors de la séance de commission, la Municipalité n'a pas pu indiquer quels jeux étaient effectivement prévus. Après demande de clarification, il est prévu :

- balançoire double
- maison de sorcière
- paysage de cordages
- combinaison de jeux nature avec toboggan

Les jeux seront fabriqués avec des bois indigènes et/ou considérés comme envahisseurs.

Les autres équipements se veulent également évolutifs. La Municipalité nous a garanti qu'évolutif n'était pas synonyme de saucissonnages, mais d'adaptation selon les besoins.

Dans un premier temps, il est prévu trois tables de pique-nique en acacias suisse de 8 places chacune.

Le WC public, autonettoyant, sera ouvert et gratuit tous les jours et à toute heure. Implanté dans une zone fortement végétalisée, il sera habillé de bois.

Au nord du parc et à l'ouest de la zone de jeux sont prévus des arbres fruitiers à haute tige. Ils sont moins chers que des tilleuls et ont démontré du succès ailleurs.

Les carrés potagers, dans un premier temps à l'essai mais qui existent ailleurs en ville, seront entretenus par l'association Entropia afin de garantir un entretien adéquat.

Le colmiel a été retenu comme revêtement pour les cheminements pour sa couleur et sa facilité à déneiger

En matière de gestion des déchets, des corbeilles à papiers seront installées, ainsi que des sachets pour déjections canines.

En raison des nuisances induites, il n'est pas prévu d'installer de grills fixes. À titre informatif, un grill fixe coûte CHF 1500.-, rendu posé.

La commission a suggéré l'installation d'un jeu d'eau pour les enfants. La Municipalité l'avait refusé en raison du coût. À titre informatif, le modèle étudié coûte CHF 16'000.-, rendu posé et raccordé.

En matière d'oeuvre d'art, certains commissaires suggèrent d'y installer la fontaine « Bavaud ».

Finalement, le prix moyen du parc du parc est d'environ CHF 156.-/m². À titre comparatif, un parc lausannois coûte environ CHF 380.-/m².

D'une manière générale, la majorité de la commission salue l'effort d'économie. Elle espère que ces équipements seront suffisants pour assurer l'appropriation par la population.

Toutefois, certains commissaires estiment que le projet présente encore d'importantes carences en termes de mobilier et d'éclairage.

Concernant la zone d'entrée du parc, le montant de CHF 255'000.- se décompose de la manière suivante :

- CHF 141'000.- HT pour la zone parc, et
- CHF 104'000.- HT pour la route.

D'après la Municipalité, la réfection de la route, qui sert d'accès aux camions 40 tonnes de la Poste, est nécessaire dans ce préavis pour des raisons d'intégration avec les aménagements du parc.

La commission ne partage pas cet avis, et regrette la présence de cette ligne dans le budget du préavis. Ce n'est pas le service déposant le présent préavis qui devrait être en charge de la réalisation de ladite route.

D'autre part, un projet pour le périmètre, comprenant l'ensemble de la gare est dans l'air. La commission ne comprend donc pas pourquoi on commencerait à aménager un segment du nord de la gare alors que le projet global devrait être en cours. De plus, la route ne figurait pas sur les plans du préavis 120.

Pour cette raison, la commission estime que la route doit être présentée dans un préavis distinct.

La commission souhaite rendre le Conseil attentif au fait que plus du tiers du budget ne sera pas affecté au parc en tant que tel. En effet, le quart est affecté à l'aménagement de la zone d'entrée dudit parc, et environ 5 % à la démolition du local anciennement Hubacher. Au final, moins de 70 % du budget du préavis sera concrètement affecté au parc.

Au cours du débat, la commission a également discuté de la présence des poubelles jouxtant l'entrée gare du parc. Un historique détaillé et circonstancié a été fourni après la séance. La commission ne peut que prendre acte de la situation, tout en souhaitant que de tels aménagements malheureux ne se reproduiront plus. Pour une entrée de parc, il y a plus joli et mieux odorant que des poubelles enterrées...

Conclusions

D'une manière générale, la majorité de la commission salue l'effort d'économie et de rationalisation. L'idée d'équipements évolutifs est appréciée.

Cependant, la commission regrette que le préavis comporte un aspect routier, piloté par un autre service. Cette manière de procéder ne convient pas à l'ensemble de la commission.

Le conseil a déjà refusé un crédit d'étude pour le devant de la gare, demandant à ce que la zone de la gare soit traitée dans son ensemble. On ne peut que regretter que la Municipalité revienne avec un projet d'aménagement sur quelques mètres dans ce même périmètre de la gare.

Si la minorité de la commission a estimé que cet état de fait devait amener à refuser l'ensemble du préavis, la majorité a, elle, estimé que l'on ne devait pas péjorer le travail fait par le service des espaces verts en refusant en bloc le préavis.

De plus, cet espace doit être aménagé le plus rapidement possible afin d'améliorer non seulement les aspects esthétiques mais également les aspects pratiques, le parc étant un lieu de passage très fréquenté.

Par conséquent, la majorité propose de retirer les CHF 255'000.- prévus pour les aspects routiers du préavis.

Nous soumettons donc au Conseil l'amendement suivant :

Amendement :

Modification du point 1 des conclusions :

d'accorder un crédit de CHF 731'500.- pour l'équipement du parc de la Morâche.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 177 concernant une demande de crédit de CHF 986'500.- relatif à l'équipement du parc de la Morâche et en réponse au postulat du parti des Verts de Nyon intitulé « Pour un jardin écologique à la Morâche »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 731'500.- pour l'équipement du parc de la Morâche ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-2 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de fonctionnement annuel de CHF 30'000.- pour l'entretien du parc ;
4. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 440.3145.00 - *Entretien travaux privés* - des budgets des années 2015 et suivantes ;
5. que ce préavis répond au postulat du parti des Verts de Nyon « Pour un jardin écologique à la Morâche ».

Mesdames
BÜRKI-HENRIOD Véronique
GAILLE Josette
JACCOUD Jessica

Messieurs
BUCHS Patrick (rapporteur de majorité)
DURAND Gregory
GROSJEAN Gilles
PERRET Philippe-Jean